

Supplément aux Conditions commerciales générales relatives aux formations de Siemens Suisse SA > Dispositions particulières pour l'utilisation de la plate-forme numérique (version 2020)

1. Accès aux plates-formes numériques de formation

Dans le cadre de l'accès à la plate-forme numérique, Siemens Schweiz AG (ci-après "Siemens") accorde au client le droit intransmissible, non susceptible de sous-licence, limité dans le temps et révocable, d'accéder à la plate-forme numérique en tant qu'utilisateur final, exclusivement pour ses besoins internes et d'utiliser les services lui-même ou par le biais de ses collaborateurs (utilisateurs autorisés). Siemens met les données de connexion à la disposition des utilisateurs autorisés après un délai de traitement raisonnable. Un compte est créé par utilisateur autorisé. Les utilisateurs autorisés n'ont pas le droit de divulguer les données de connexion et les mots de passe. En cas de divulgation, Siemens est en droit de bloquer le compte (sans remboursement des frais déjà réglés).

Siemens fournira l'accès à la plate-forme numérique dans la mesure où cela est économiquement raisonnable et en tenant compte des nécessités techniques (par exemple en ce qui concerne la maintenance et la sécurité). Les périodes d'arrêt nécessaires seront, dans la mesure du possible, annoncées à l'avance sur la plate-forme numérique. Si l'accès à la plate-forme n'est néanmoins pas disponible à un certain moment, Siemens fera des efforts commercialement raisonnables pour rétablir l'accès ou, si ce rétablissement ne peut être réalisé dans un délai raisonnable ou à des frais commercialement raisonnables, interrompra la plate-forme et remboursera au prorata les montants payés à l'avance. Il n'y a pas d'autre garantie ou de droit d'effectuer une demande de remboursement au prorata des contributions.

Siemens se réserve le droit de modifier l'accès à la plate-forme à tout moment, en particulier de modifier certaines caractéristiques individuelles, à condition que le caractère global de la plate-forme d'apprentissage en ligne soit maintenu et que la capacité de fonctionnement de base et la sécurité ne soient pas affectées. Pendant l'abonnement actif, Siemens ne peut restreindre ou mettre fin à la capacité de fonctionnement du service que pour les raisons suivantes :

- Exigences légales
- Modifications des services causées par les sous-traitants de Siemens
- Cessation de la coopération avec les sous-traitants qui apportent des services essentiels pour l'existence de la plate-forme
- Risques relatifs à la sécurité.

Siemens informera le client de toute limitation essentielle de la capacité de fonctionnement ou de la résiliation d'un service au moins 10 jours ouvrables avant la date d'entrée en vigueur des modifications spécifiées dans la notification. En cas de dégradation, le client peut mettre fin au service jusqu'à la date d'entrée en vigueur du changement. En cas de résiliation ou d'interruption du service, Siemens remboursera au client le montant prépayé, au prorata, à condition qu'un solde créditeur soit disponible.

Le client est responsable de toutes les actions effectuées sur son compte et doit s'assurer que les personnes autorisées par lui utilisent l'accès à la plate-forme numérique conformément aux dispositions contractuelles. En particulier, l'accès à la plate-forme numérique ne peut être utilisé :

- pour toute activité illégale ou nuisible ou qui interfère avec l'utilisation du service, du réseau ou des installations du fournisseur qui héberge le service
- pour stocker, traiter, publier ou transmettre des contributions délibérément menaçantes, offensantes ou insultantes, des documents qui constituent du spam / du courrier électronique / un abus de réseau ou une atteinte à la vie privée, aux droits de propriété industrielle ou à d'autres droits
- pour des raisons autres qu'internes au client, notamment l'utilisation simultanée d'un compte d'utilisateur par plusieurs utilisateurs
- pour toute activité visant à contourner les mesures de sécurité de Siemens ou de ses sous-traitants.

Siemens peut modifier les informations d'accès à tout moment si Siemens estime que cela est nécessaire. En cas de violation de l'une des dispositions ci-dessus, Siemens est en droit de bloquer le compte utilisateur correspondant et, si la violation touche l'ensemble du compte client, de résilier le contrat sans remboursement des contributions déjà versées.

Le client est responsable, à ses propres frais, d'assurer et de maintenir une connexion Internet et une connectivité appropriée pour l'utilisation de la plate-forme numérique.

Lors de la création d'un abonnement, le client peut décider s'il souhaite que l'abonnement soit limité dans le temps (par exemple pour 12 mois) ou qu'il soit maintenu jusqu'à sa résiliation. Si l'abonnement est limité dans le temps, le client doit se charger lui-même de le prolonger pour la période spécifiée.

L'accès à la plate-forme numérique se termine lorsque l'abonnement est résilié. Toutes les données mises à disposition pendant la durée du contrat (par exemple guides, certificats, etc.) doivent être sauvegardées (par exemple téléchargées) par le client lui-même, avant la résiliation.

Siemens se réserve le droit d'ajuster une fois par an les tarifs de la plate-forme numérique – après notification préalable – au moins trois mois à l'avance, en raison de l'augmentation des coûts, par exemple l'augmentation des coûts d'infrastructure, d'autres tarifs de fournisseurs ou l'élargissement important de l'offre.